

## QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE EN CAS D'AGRESSION SEXUELLE ?

### TROUVER QUELQU'UN À QUI PARLER

Une personne de confiance ou un service spécialisé (SOS Viol, Services d'aide aux victimes, Service de Santé Mentale, etc) peuvent s'avérer utiles dans pareilles circonstances

### RENCONTRER UN MÉDECIN

Une consultation chez un médecin de votre choix vous permettra de recevoir les premiers soins. Quelque soit la structure médicale à laquelle vous vous adressez, n'hésitez pas à demander un examen médical complet, des informations sur les IST (Infections Sexuellement Transmissibles), un traitement préventif pour le SIDA et la pilule du lendemain

### DÉPOSER PLAINTÉ

La décision de porter plainte peut constituer un choix complexe. Afin d'être soutenu(e) dans cette démarche vous pouvez vous adresser à un service spécialisé tel que SOS Viol ou un Service d'Assistance Policière aux Victimes.

Pour porter plainte, présentez-vous au commissariat de police le plus proche du lieu de l'agression ou de votre domicile ou adressez-vous par écrit au Parquet

## COMMENT NOUS JOINDRE?

### SOS VIOL VOUS ÉCOUTE

en toute confidentialité au ☎ **0800 98 100** (appel gratuit)

Horaires de l'écoute téléphonique: 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h

Lundi																				
Mardi																				
Mercredi																				
Jeudi																				
Vendredi																				

### ACCÈS STIB

Arrêt Suède : 🚏 49 - 50 | 🚏 32 - 81 - 82

Gare du midi : 🚏 27 - 78 | 🚏 3 - 4 - 51 | 🚏 2-6

[www.sosviol.be](http://www.sosviol.be) - [info@sosviol.be](mailto:info@sosviol.be)

Vous pouvez nous aider en versant vos dons sur le compte  
BE 49 0000 0325 6671  
(Exonération fiscale à partir de 40 €).

SOSViol est agréée par la Communauté française, et soutenue par Actiris, la COCOF, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la commune de Saint-Gilles.



# SOS VIOL



## Un lieu où en parler

☎ **0800 98 100**

[www.sosviol.be](http://www.sosviol.be)

## APRÈS UNE AGRESSION SEXUELLE, EN PARLER PEUT AIDER

Cette parole peut être adressée à un(e) ami(e), un(e) partenaire, un parent, une personne de confiance et/ou à un professionnel



## SOSVIOL PROPOSE PLUSIEURS ESPACES DE PAROLE

- Un soutien psychologique
- Un accompagnement social
- Une aide juridique
- Une écoute téléphonique

### Une aide juridique

Déposer une plainte est une décision importante qui mérite réflexion et information. Toute question spécifique concernant les dispositions légales sur l'agression sexuelle et la procédure judiciaire peut être adressée à notre service juridique

### Un soutien psychologique

Des entretiens individuels sur rendez-vous, ponctuels ou réguliers, sont possibles pour toute personne concernée par la question de l'agression sexuelle

### Un accompagnement social

Déposer plainte, passer un examen médical sont des étapes importantes à franchir mais souvent vécues avec appréhension. Le service social apporte un soutien auprès des victimes dans leurs démarches auprès des centres médicaux, de la Police, du Parquet et des services psychosociaux



**SOSVIOL**  
un lieu où en parler  
0800/98 100 - [www.sosviol.be](http://www.sosviol.be)  
Suivis psychologique - Accompagnement social - Consultations juridiques

### Une écoute téléphonique dans l'anonymat au ☎ 0800 98 100 (appel gratuit)

Cette écoute s'adresse aux femmes et aux hommes victimes d'agression sexuelle, à leur entourage et aux professionnels confrontés dans leur pratique à l'accueil des victimes

Horaires de l'écoute téléphonique:

